

B – LA BALLE A TERRE

1 – Définition

Dans tous les cas, pour tout arrêt temporaire provoqué par une cause non indiquée par l'une ou l'autre des règles, alors que le ballon est en jeu, l'arbitre fera une balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt (sauf dans la surface de but : disposition I – 5 – B – 2).

2 – Mode d'exécution

L'arbitre laisse tomber le ballon à terre, bras tendu à l'horizontale,

Le ballon est en jeu dès qu'il a touché directement le sol.

La balle à terre doit être exécutée selon les dispositions qui suivent ci-après.

3 – Ce qui n'est pas permis

L'arbitre recommencera la balle à terre si :

- ▶ le ballon est touché par un joueur avant d'être entré en contact avec le sol,
- ▶ le ballon sort des limites du champ de jeu sans avoir été touché par un joueur.

Si une faute est commise avant que le ballon ne soit en jeu, l'arbitre donnera les sanctions administratives avant de recommencer la balle à terre.

4 – But

Pour qu'un but soit validé suite à une balle à terre, il faut que le ballon ait **touché au moins deux joueurs** avant de pénétrer dans le but.

.....

DISPOSITION I – 5 – B – 1

Il n'y a pas de hors jeu sur une balle à terre.

DISPOSITION I – 5 – B – 2

La balle à terre doit être donnée au gardien de but de l'équipe en défense dans sa surface de réparation si, au moment de l'arrêt le ballon se trouvait dans sa surface de réparation, ou la dernière touche de balle a eu lieu dans la surface de réparation.

DISPOSITION I – 5 – B – 3

Dans tous les autres cas, l'arbitre donne la balle à terre à un **joueur de l'équipe qui, de l'avis de l'arbitre, a ou aurait récupéré la possession**. A défaut, elle est donnée à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois, et à l'endroit où le ballon se trouvait au moment de l'arrêt de jeu.

DISPOSITION I – 5 – B – 4

Sur une balle à terre, tous les autres joueurs doivent se trouver **au moins à 4 mètres** du ballon jusqu'à ce que celui-ci soit en jeu.

DISPOSITION I – 5 – B – 5

Si lors d'une balle à terre, le ballon ayant touché le sol, un joueur reprend le ballon et marque **un but** sans que le ballon **ne soit touché par un autre joueur**, le but sera **refusé**. S'il marque directement dans le **but adverse**, le jeu reprendra par **un coup de pied de but** pour l'équipe adverse. S'il marque **contre son camp**, le jeu reprendra par un **coup de pied de coin** pour l'équipe adverse.

DISPOSITION I – 5 – B – 6

Si lors d'une balle à terre, le ballon touche un joueur avant de toucher le sol ou quitte le terrain après avoir rebondi sur le sol sans qu'un joueur ne l'ait touché, alors la balle à terre **doit être rejouée**.

DISPOSITION I – 5 – B – 7

Si lors d'une balle à terre, le ballon, après avoir touché l'arbitre, pénètre dans le but ou sort en ligne de but, alors **une nouvelle balle à terre**, à l'endroit du contact avec l'arbitre doit être jouée. Elle sera **donnée au gardien de but** si le ballon se trouvait dans sa surface de réparation au moment de l'arrêt.